



# Commune de Champvent

## Annexe 1

### Directives communales relatives à la gestion des déchets (conformément au règlement communal du 19 juin 2012)

#### 1. Horaires des déchetteries

Essert :           le lundi de 8 h. à 9 h.  
                      le mercredi de 18 h. 30 à 19 h. 30  
                      le samedi de 10 h. à 12 h.

Champvent : le samedi de 9 h. 30 à 11 h. 30

#### 2. Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont déposées, pour les habitants du village de Champvent, dans la benne compactante située au battoir.

Pour les habitants des villages d'Essert-sous-Champvent et de Villars-sous-Champvent, dans la benne compactante située à Essert-sous-Champvent.

Le dépôt d'ordures en vrac, de même que le dépôt de sacs hors des bennes officielles est interdit.

#### 3. Liste des déchets pris en charge aux déchetteries

| MATIERES              | DESCRIPTION   | REMARQUES   |
|-----------------------|---|---|
| Aluminium             | Plaques de grillades, papier alu, couvercles de yogourts, tubes, canettes de boissons et tout autre emballage portant le logo "alu" | Les emballages composites tels que sachets alu et plastique, alu et papier, alu et carton doivent être jetés à la poubelle. |
| Ampoules - luminaires |   |   |
| Appareils ménagers    | Appareils informatiques et électriques  | TOLÉRÉS - doivent en premier lieu être remis au fournisseur   |
| Batteries - Piles     | Tous les types de batteries   | TOLÉRÉS - doivent en premier lieu être remis au fournisseur   |

|                    |   |  |
|--------------------|---|--|
| Capsules Nespresso | Uniquement de la marque Nespresso   |  |
| Carton             | Cartons PROPRES, pliés, écrasés   |  |
| Compostables       | Déchets de cuisine, marc de café, de thé, épluchures, reste de repas  | A Champvent, benne extérieure, disponible 24 h / 24 h  |
| Déchets spéciaux   | Peinture, solvants, acide...  | Pour les grandes quantités, s'adresser au surveillant (une participation financière peut être demandée)    |
| Encombrants        | Meubles, matelas, plastiques...   | Uniquement les déchets trop gros pour être mis en sacs de 110 litres                                       |
| Fer blanc          | Boîtes de conserve, couvercles en acier et tous les emballages qui portent le sigle "tôle d'acier recyclable" |  |
| Ferraille          | Métaux ferreux "propres" (vélos, sommiers, jantes, casseroles...)   | Benne à disposition 1 à 2 fois par année, selon avis dans le bulletin des avis officiels                   |
| Huile              | Minérale, végétale  |  |
| Inertes            | Porcelaine, gravas  | Acceptés en petite quantité  |
| Ordures ménagères  | Plastiques, papiers et cartons souillés, etc.   | Bennes extérieures, disponible 24 h / 24 h   |
| Papier             | Papiers propres (pas de serviettes, ni de nappes, pas de films plastiques, pas de papier cadeau)              |  |
| PET                | Uniquement les bouteilles de boissons   |  |
| Pneus              |   | A voir avec le surveillant. Une taxe de Fr. 5.- sera perçue par pneu sans jante et de Fr. 10.- avec jante. |
| Textiles           |   |  |
| Verre              | Bouteilles de boissons, bocaux à confiture et à conserves. Trier par couleur                                  | A Champvent, benne extérieure, disponible 24 h / 24 h  |

#### 4. Ayants droit

La déchetterie est réservée aux déchets ménagers des habitants de la commune.

Les quantités importantes de déchets générés par les entreprises et par les manifestations sont éliminées par les entreprises, respectivement les organisateurs des manifestations.

